



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2012.1104**

Séance publique du

8 octobre 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20121008-22950-DE-1-1_0
Date de signature : 10/10/12
Date de réception : mercredi 10 octobre 2012
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXECUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITE ✓</p>

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS OEUVRANT DANS L'HUMANITAIRE INTERNATIONAL - ANNEE 2012

Le 08/10/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 02/10/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Agnès AMIACH ELBEZ à M. François-Xavier DE PERETTI, M. Helliot BRAMI à M. Francis TAULAN, M. Gerard DELOCHE à M. Yannick DECARA, Mme Michèle JONES à Mme Arlette OLLIVIER, M. Christian LOUIT à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Henri MATAS à Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Gérard GERACI, M. Christian PEREZ à M. Stéphane PAOLI, Mme Catherine RIVET-JOLIN à Mme Charlotte BENON, Mme Fleur SKRIVAN à Mme Michelle EINAUDI

Excusés sans pouvoir :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, M. Alexandre MEDVEDOWSKY

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Liliane PIERRON donne lecture du rapport ci-joint.



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE
D.G.A.S Qualité de Vie
Mission Petite Enfance et Solidarités

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 08/10/12

RAPPORTEUR : Mme Liliane PIERRON

Politique Publique : 16-DEVELOPPEMENT DES PARTENARIATS ET DE LA VIE
ASSOCIATIVE ET COMMERÇANTE

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS OEUVRANT DANS
L'HUMANITAIRE INTERNATIONAL - ANNEE 2012 - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Ville apporte son soutien aux associations œuvrant dans l'humanitaire au niveau international.

Ces dotations apportent un soutien direct aux projets en cours sur le terrain et répondent aux besoins les plus urgents signalés par les associations.

Afin de maintenir ces activités, je vous propose d'octroyer à chaque association listée en annexe les subventions suivantes.

En conclusion, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** à ces associations les subventions pour l'année 2012 dont la liste figure en annexe pour un montant de **10 500,00 € (dix mille cinq cents euros)**.
- **DIRE** que la dépense correspondante d'un montant de **10 500,00 € (dix mille cinq cents euros)** a été validée le 11 septembre 2012 et sera imputée au Budget de la Ville sur la ligne budgétaire **92025 6748 1822 (Humanitaire International)** qui présente les disponibilités suffisantes.

2012.1104 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS OEUVRANT DANS L'HUMANITAIRE INTERNATIONAL - ANNEE 2012

Présents et représentés	: 52
Présents	: 42
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité

le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 10/10/2012
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

Direction Générale Adjointe des Services
 Qualité de Vie
 Mission Petite Enfance et Solidarités
 Humanitaire International

**HUMANITAIRE INTERNATIONAL
 ATTRIBUTION DE SUBVENTION 2012**

Ligne budgétaire : 92025 6748 1822

N° Tiers	Noms Associations	2009	2010	2011	Demande 2012	Convention	OBJET
73418	Imag 'in	1 670,00 €	1 670,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	Néant	Achèvement de la rénovation de plusieurs écoles publiques à Madagascar (Tanambao-Tamatave-Amboanato) - Projet d'éveil par le théâtre - Expo photo
61164	Solidarité Architecture et développement	2 500,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 500,00 €	Néant	Formation professionnelle de 12 jeunes à Tananarive «Installation d'équipement sanitaire». Durée de formation de 15 mois en deux phases.
62142	Vivre au Honduras	2 000,00 €	2 000,00 €	4 000,00 €	2 500,00 €	Néant	Nouveau projet de construction d'un barrage poids hydraulique à San Marco de Colon au Honduras.
	Les amis d'Albiolo				2 000,00 €	Néant	Spectacle pluridisciplinaire à Arusha en Tanzanie – croisement des cultures et des arts et restitution à Aix en Provence
	TOTAL	6 170,00 €	6 670,00 €	9 500,00 €	10 500,00 €		